FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 839
Moto-Club —— BRIOUDE
N° d'affiliation —— C0178
Date —— 05/10/2019
Lieu —— AGNAT
Organisateur technique - M.C. BRIOUDE
E-mail —— secretaire@motoclubbrioude.fr
Téléphone —— 06 34 95 51 19

27 JUIN 2019

enduro kid
FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☒ **Trophée de France Enduro Kid** ☐ **Epreuve hors trophée de France**

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M. FAURE Mathieu	Licence : 128 608
Président du Jury ou Arbitre*	M LHERMET Daniel	Licence : 015 722
Membre du Jury	M DUBOIS Didier	Licence : 163 447
Membre du Jury	M CHASSAN Franck	Licence : 224 954
Commissaire technique responsable	M MEILLER Jean Paul	Licence : 039 585
Responsable du chronométrage	M. LAMBALLE Eric	Licence : 181566

Article 3 Catégories et Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

☒ **Poussins**
- Age ---------- de 7 à 10 ans
- Cylindrée ---------- 65cc boite à vitesse mécanique
- Spéciales ---------- 4 spéciales maximum
- Temps de liaison ----- 45 min maximum
- Temps de pause[2] ---- 45 min

☒ **Minimes**
- Age[1] ---------- de 12 à 13 ans
- Cylindrée ---------- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 5 spéciales maximum
- Temps de liaison ----- 45 min maximum
- Temps de pause[2] ---- 45 min

☒ **Espoirs**
- Age[1] ---------- de 13 à 16 ans
- Cylindrée ---------- 125cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 6 spéciales maximum
- Temps de liaison ----- 60 min maximum
- Temps de pause[2] ---- 30 min

1 les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au 1er janvier 2019. Les pilotes devront avoir l'âge minimum à la veille de l'épreuve.
2 temps de pause observé entre la fin de la spéciale et le départ pour la liaison suivante.

☒ **Benjamins**
- Age[1] ---------- de 9 à 11 ans
- Cylindrée ---------- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 4 spéciales maximum
- Temps de liaison ---------- 45 min maximum
- Temps de pause[2] ---------- 45 min

☒ **Cadets**
- Age[1] ---------- de 14 à 15 ans
- Cylindrée ---------- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 5 spéciales maximum
- Temps de liaison ---------- 60 min maximum
- Temps de pause[2] ---------- 30 min

Les catégories suivantes peuvent participer dans le cadre des épreuves d'enduro kid :

☐ **Elite**
Pilotes âgés de 17 ans en 125cc 2T ou 150cc 4T.

☐ **Minikids**
Sous forme de démonstration éducative uniquement.
Pilotes âgés de 6 à 8 ans.

☐ **Féminines**
Catégorie réservée aux pilotes Féminines.

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... Dr RAMAMONJISOA
Nombre de secouristes ..... 4 (UDSP) — Nombre d'ambulance(s) 2
Hôpital le plus proche ..... BRIOUDE — Temps de trajet (en min) ..... 12 min.

Article 7 — Le site de pratique

Accès :
Adresse ... Sarniaguet 43100 AGNAT — Nombre de participants : 220

Caractéristiques :
Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.
Nombre de tronçon(s) de liaison ----- 1 — Longueur de la boucle ---- 25 km
Nombre de spéciale(s) ---------- 1 — Longueur de la spéciale ----- 4 km.

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date : 04 JUIL. 2019	Date : 10/07/2019
		Numéro : 19/0712

MOTO-CLUB BRIOUDE 43100 BRIOUDE

LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL :04 75 55 22 50

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 839
Moto-Club — BRIOUDE
N° d'affiliation — CO178
Date — 05/10/2019
Lieu — AGNAT
Organisateur technique - MC BRIOUDE
E-mail — secretaire@motoclubbrioude.fr
Téléphone — 0634955119

01 JUIL. 2019

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ———

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h30	19h30	**Contrôles administratifs**	toutes	vendredi 4/10
17h30	19h30	**Contrôles techniques**	toutes	vendredi 4/10
7h30	9h	**Contrôles administratifs**	toutes	samedi 5/10
7h30	9h	**Contrôles techniques**	toutes	samedi 5/10
9h30		**1er départ**	toutes	samedi 5/10
18h		**Remise des Prix**	toutes	samedi 5/10

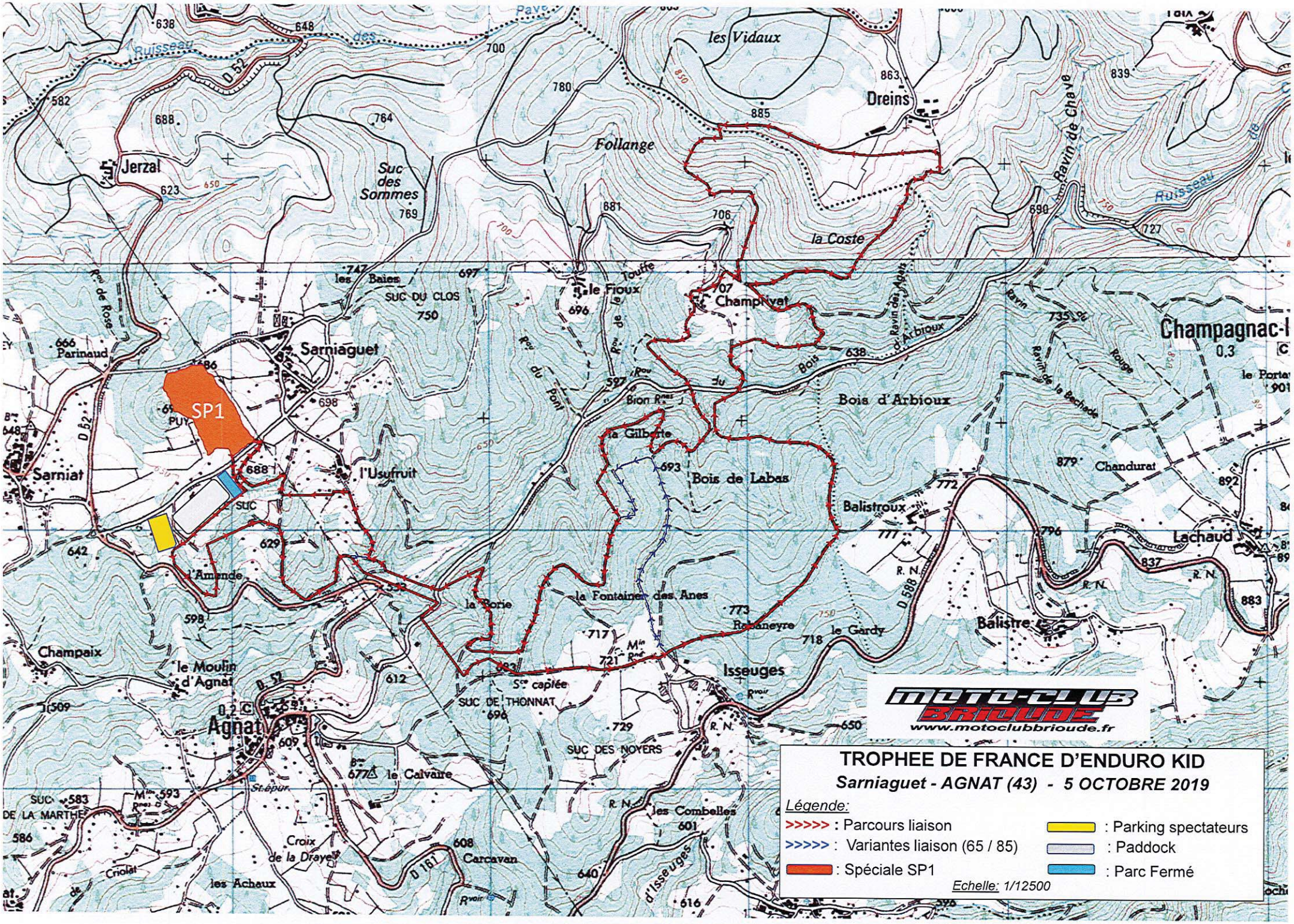
TROPHEE DE FRANCE D'ENDURO KID
Sarniaguet - AGNAT (43) - 5 OCTOBRE 2019
Légende:
>>>>> : Parcours liaison
>>>>> : Variantes liaison (65 / 85)
: Spéciale SP1
: Parking spectateurs
: Paddock
: Parc Fermé
Echelle: 1/12500
MOTO-CLUB BRIOUDE
www.motoclubbrioude.fr
SP1
Jerzal
Suc des Sommes
Follange
les Vidaux
Dreins
la Coste
Ravin de Chave
Champivet
le Fioux
Sarniaguet
Sarniat
l'Usufruit
Bois d'Arbioux
Bois de Labas
la Gilberte
Balistroux
Chanduraf
Lachaud
Balistre
Champagnac-l
le Gardy
Isseuges
la Fontaine des Anes
la Borie
Agnat
le Moulin d'Agnat
Champaix
le Calvaire
les Combelles
Carcavan
les Achaux
Croix de la Drayet
SUC DE THONNAT
SUC DES NOYERS
SUC DU CLOS
SUC DE LA MARTHE
l'Amende
Parinaud
les Baies
D 52
D 588
D 161
R. N.

Assurance et Banque

J-M BOURY EIRL
AXA Assurances
46, rue Sébastopol
B.P.23
43101 BRIOUDE Cedex
Tél : 04 71 50 08 23
Fax : 04 71 74 95 62
E.mail agence.boury@axa.fr
ORIAS N° 07012507 www.orias.fr
ACPR : https://acpr.banque-france.fr/accueil.html
Réclamation : www.mediation-assurance.org

Asso. MOTO Club de Brioude

1 Rue Talairat

43100 BRIOUDE

ATTESTATION

AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722057460) dont le Siège social est situé 313 Terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE cedex, atteste que :

Asso. Moto Club de Brioude
Place J.J. Rousseau

43100 BRIOUDE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport, une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur dénommée Trophée de France Enduro Kid se déroulant le 05/10/2019 sur la commune d'AGNAT 43100.

Numéro de contrat : En cours
Référence AMS Ré : En cours

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement, la compagnie couvre les risques prévus à l'Article R331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A331-32 du Code du Sport, la garantie accordée par sinistre jusqu'a concurrence de :

- 6.100.000,00 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la RC automobile.
- 500.000,00 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la RC automobile.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Brioude, le 09 mars 2019.
Pour la société :

J-M BOURY EIRL ASSURANCES
46 Rue Sébastopol - B.P. 23
43101 BRIOUDE CEDEX
Tél. 04 71 50 08 23
Fax 04 71 74 95 62
ORIAS N° 07012507

Jean-Marc BOURY
Agent Général